Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Gendarmerie**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**EC 145 FMJBH - AS 350 FMJCK**
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Capitaine CHAVANNE**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
du 03 juin 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				2 X 1 heure max par jour - stage mécanicien de bord haute montagne
au 14 juin 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				2 X 1 heure max par jour - stage mécanicien de bord haute montagne
ET du 11 juin 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				4 X 1 heure max par jour - stage pilote haute montagne
au 21 juin 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				4 X 1 heure max par jour - stage pilote haute montagne

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Survols au dessus de 2800 m
Carte en cours

COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **225 / 2019**

à Gap, le **29/05 / 2019**

Le Directeur

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND